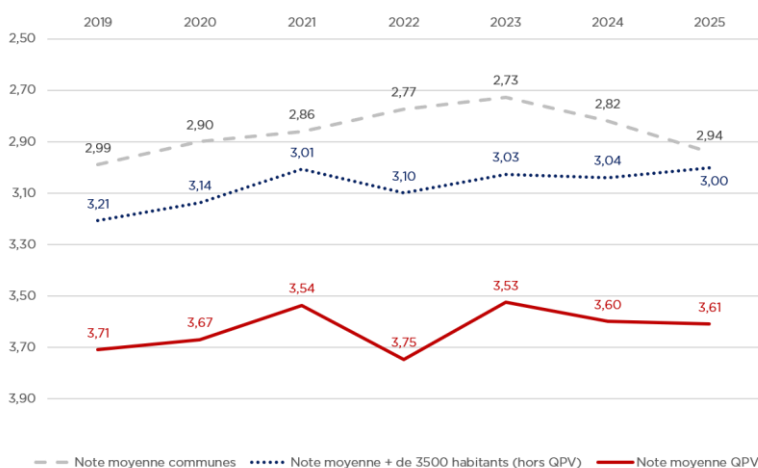


La situation financière des communes avec QPV : malgré les dotations, des marges financières toujours plus contraintes

À l'heure où s'ouvrent les débats sur le PLF 2027, l'AFL, la banque des collectivités locales, et l'association des maires Ville & Banlieue de France présentent les résultats du premier Baromètre de la situation financière des communes avec un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Réalisée à partir de la notation financière développée par l'AFL, cette étude inédite compare la trajectoire budgétaire des collectivités avec et sans QPV sur la période 2019-2025. Premier constat : les communes avec QPV disposent de marges de manœuvre plus limitées que les autres collectivités de la strate, mais poursuivent leurs investissements en ayant davantage recours à l'emprunt.

Une situation financière maîtrisée, mais des marges de manœuvre structurellement plus faibles



Les communes avec QPV affichent une situation financière moins favorable que les autres communes de même strate démographique.

En 2025, leur note financière moyenne atteint **3,61** contre **3,00** pour les communes de plus de 3 500 habitants ne disposant pas de QPV. Cet écart demeure relativement stable sur l'ensemble de la période étudiée, les deux catégories de collectivités suivant des trajectoires comparables.

Cette situation reflète cependant des contraintes budgétaires différentes. Les communes avec QPV disposent d'un taux d'épargne brute plus faible (**12,7 % contre 15,7 %**) et d'un niveau d'endettement plus élevé (**70,3 % contre 58,4 %**). Elles conservent néanmoins des indicateurs de solvabilité satisfaisants, témoignant d'une gestion financière maîtrisée.

Des dotations de fonctionnement plus élevées qui ne compensent pas des charges plus importantes

L'un des principaux enseignements de l'analyse réside dans la capacité des communes avec QPV à maintenir un effort d'investissement soutenu malgré un contexte budgétaire contraint. En 2025, elles consacrent en moyenne **396 euros par habitant aux dépenses d'équipement**, contre **464 euros pour les autres communes** de plus de 3 500 habitants.

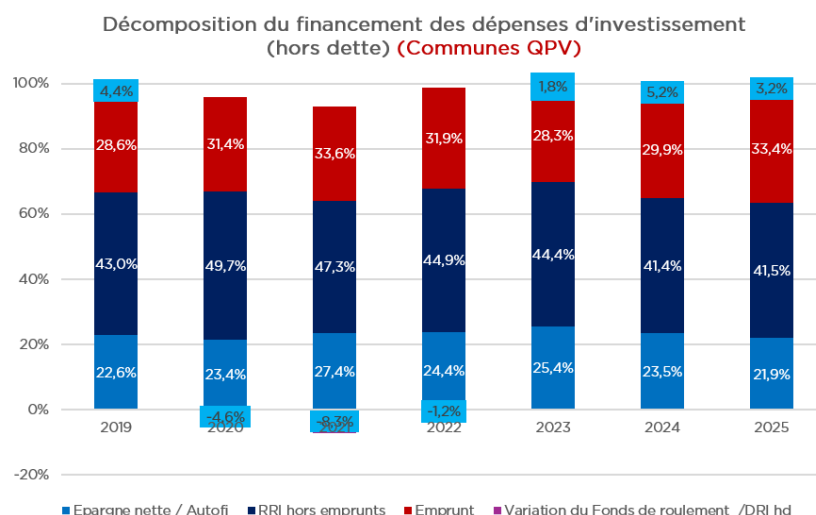
Le Baromètre montre également que les communes avec QPV perçoivent **davantage de dotations de fonctionnement par habitant (381 € contre 258 €)**, traduisant l'effort de solidarité nationale à destination de territoires confrontés à des besoins plus importants. Mais ces dotations supplémentaires ne suffisent pas à compenser le niveau plus élevé de leurs dépenses de fonctionnement et à rétablir des capacités financières comparables à celles des autres communes.

Elles disposent par ailleurs de **moins de subventions d'investissement par habitant (88 € contre 99 €)**. Un écart qui pèse directement sur leur capacité à financer leurs projets. A noter que la typologie des communes avec QPV (davantage de villes de plus de 20 000 habitants) explique en partie ce chiffre. Les communes QPV de moins de 20 000 habitants perçoivent ainsi plus de subventions d'investissement par habitant.

Plus de recours à l'emprunt, mais une capacité d'investissement qui reste inférieure

Parce qu'elles disposent de marges d'autofinancement plus limitées alors même que leurs besoins demeurent élevés, les communes avec QPV s'appuient davantage sur le levier de l'emprunt pour financer leurs investissements.

En 2025, l'emprunt représente **33,4 % des dépenses réelles d'investissement**, contre **21 %** pour les communes ne disposant pas de QPV. Ce constat s'observe sur l'ensemble de la période étudiée.



« Le constat est frappant : les communes avec QPV doivent davantage s'endetter pour investir et, malgré cet effort, elles investissent 15 % de moins par habitant. Là où les besoins sont souvent les plus importants, les capacités d'investissement sont les plus contraintes » souligne Camille Vielhescaze, Président de la commission finances de Ville & Banlieue.

Communes de plus de 20 000 habitants : un recours à l'endettement nettement supérieur

L'analyse révèle enfin des réalités différentes selon les strates démographiques.

Les communes avec QPV de **3 500 à 10 000 habitants** bénéficient davantage de subventions d'investissement par habitant et présentent des niveaux d'endettement proches de ceux de leur strate. Elles affichent toutefois un taux d'épargne inférieur à celui des communes de la même strate sans QPV et à niveau d'endettement équivalent. Leur capacité de désendettement est donc légèrement plus élevée. À l'inverse, dans les communes de **plus de 20 000 habitants**, les écarts se creusent fortement : le taux d'endettement atteint **83,7 %**, contre **54,3 %** pour les communes comparables sans QPV.

Un partenariat pour apporter un éclairage sur la situation financière des communes concernées par la politique de la ville

Avec ce Baromètre, l'AFL et Ville & Banlieue associent leurs expertises pour mieux comprendre les réalités financières des communes accueillant des quartiers prioritaires.

Première étude destinée à analyser les trajectoires budgétaires des collectivités avec QPV à partir de la méthodologie de notation financière développée par l'AFL, elle compare les communes de plus de 3 500 habitants avec et sans QPV de mêmes strates.

Inscrite dans le cadre d'un partenariat de trois ans, cette étude a vocation à être reconduite afin de suivre la situation financière de ces collectivités et d'objectiver, sous la forme d'un Baromètre, les débats publics avec des données neutres et comparables dans le temps.

Focus méthodologique

La note AFL attribuée à chaque collectivité (de 1 à 7, 1 étant la meilleure) repose sur trois critères :

- La solvabilité (55 %),
- Le poids de l'endettement (20 %),
- Les marges de manœuvre budgétaires (25 %).

Les données agrégées permettent d'analyser la trajectoire financière des communes avec QPV et de la comparer à celles des autres communes de taille similaire.

« Les communes avec des quartiers prioritaires sont confrontées à des défis sociaux, économiques et urbains majeurs. Peu de données permettent aujourd'hui de mesurer précisément les conséquences de ces réalités sur leur situation financière. Cette démarche avec l'AFL répond aussi à un objectif de mise en visibilité et d'objectivation à l'échelle nationale des particularités de collectivités que représente notre association », précise Gilles Leproust, Président de Ville & Banlieue.

« En tant que banque créée par et pour les collectivités, l'AFL a pour mission d'apporter un éclairage indépendant sur les finances locales. Ce premier Baromètre illustre notre volonté commune avec Ville & Banlieue de mettre la donnée financière

au service de l'action publique locale. En suivant ces indicateurs dans le temps, nous souhaitons contribuer à une meilleure compréhension des enjeux auxquels sont confrontées les collectivités accueillant des QPV », ajoute Philippe Rogier, Directeur général de l'AFL-ST.

Chiffres à retenir collectivités avec QPV vs sans QPV :

- 12,7 % contre 15,7 %—> Un taux d'épargne inférieur.
- 33,4 % contre 21 % —> Une part de l'emprunt beaucoup plus importante dans le financement des investissements.
- 396 € contre 464 € par habitant de dépenses d'équipement —> Et malgré cela, près de 15 % d'investissement en moins.

À propos de l'AFL, la banque des collectivités locales

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

Seule banque française détenue à 100% par les collectivités locales, l'AFL dispose d'un modèle unique et innovant ; celui d'une banque créée par et pour toutes les collectivités. En devenant actionnaires de l'AFL, les collectivités accèdent à un financement rapide et sur mesure pour leurs investissements locaux, tout en s'inscrivant dans une démarche de finance durable et responsable. Pour les collectivités, c'est la liberté d'investir, tout en ayant une gestion maîtrisée de leurs finances. Depuis le début de son activité en 2015, l'AFL a déjà octroyé plus de 13 milliards d'euros et compte aujourd'hui 1300 actionnaires.

Plus d'informations : www.afl-banque.fr

À propos de l'association des maires Ville et banlieue de France

L'association des maires Ville & Banlieue de France représente et anime depuis 1983 le réseau des collectivités concernées par la politique de la ville sur l'ensemble du territoire national. Ses actions et positions visent à la réduction des inégalités sociales et spatiales, à favoriser la cohésion sociale et urbaine. Association force de propositions, indépendante et volontariste, Ville & Banlieue est aussi un réseau actif d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Plus d'informations : www.ville-et-banlieue.org

Contacts presse

AFL

Justine GUIGUES – Chargée des relations presse
justine.guigues@afl-banque.fr – 06 74 94 29 66

Association des maires Ville & Banlieue de France

Sandrine GUIRADO – Déléguée générale
sandrine.guirado@ville-et-banlieue.org – 06 86 79 42 92